



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-637

Déposé le : 27.10.15

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

Electrosanne, la mort trop silencieuse d'un festival. Quelle place veut accorder le Conseil d'Etat aux musiques actuelles ?

## Texte déposé

Le 13 octobre 2015, l'Association Fayabash, fondatrice du festival Electrosanne, annonçait dans un communiqué la fin prématurée de ce festival. Electrosanne, festival de musiques électroniques, avait été créé en 2006 et fêtait cette année son dixième anniversaire.

Ce festival fonctionne depuis 2009 sur le modèle suivant: 2 scènes open air, sur la place Centrale et sur la place de l'Europe à Lausanne, et dans des clubs partenaires, tels que le DI, la Ruche, Le Romandie et le Bourg.

Ces deux dernières années, le festival a connu un très grand succès, avec une affluence annuelle d'environ 30'000 personnes sur l'ensemble du festival.

Le rayonnement de ce festival ne s'étend pas uniquement à Lausanne, mais dans tout le canton de Vaud, et en Suisse - par exemple, cette année il a reçu le prix de Best Big Event au Swiss Nightlife Award. Aussi, au niveau international, le festival a eu une très large couverture médiatique.

Le festival fait appel aussi à de nombreux artistes suisses, qui ont la possibilité de s'exprimer dans le cadre d'un festival international, ce qui leur offre une promotion incomparable.

Plus de 250 bénévoles travaillent pour ce festival durant le pic des activités.

Le festival offre aussi des expositions; une médiation culturelle en promouvant la musique électronique auprès d'enfants qui peuvent ainsi assister et participer au processus de création et de diffusion de cette musique, et des ateliers pour les jeunes.

Pour finir, ce festival offre des tarifs très compétitifs, comparativement aux autres festivals, avec un prix d'entrée compris entre CHF 20 et CHF 30 la soirée, ce qui permet aux jeunes d'y accéder.

Le Conseil d'Etat, à travers le service des affaires culturelles, subventionne des domaines culturels variés, théâtre, danse, cinéma, beaux-arts, littérature et la musique.

Les subventions cantonales reposent sur la base de la Loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA). Le but de cette loi est d'«encourager et de soutenir la vie culturelle et la création artistique dans leur diversité, en tant qu'activités essentielles, signifiantes et prospectives, d'une société démocratiquement organisée et socialement développée et en tant qu'expressions d'un héritage collectif de la communauté» (art 1 al.1 LVCA). La loi «vise aussi à favoriser l'accès et la participation à la culture» (art 1 al.2 LVCA).

Dans le domaine de la musique, un certain nombre de festivals et de salles de concerts sont subventionnés, comme les Docks, le Festival Metropop, le Bourg, le Romandie, le festival Pully for Noise, le Cully Jazz Festival, etc.

Nous notons qu'Electrosanne ne figure pas dans ce listing. Le festival n'a pour ainsi dire jamais reçu de subventions cantonales (une exception de CHF 2'000 une année), ni de soutien logistique.

De la part de la ville de Lausanne, le festival a reçu une subvention en 2015 de CHF 30'000 sur un budget total d'environ CHF 600'000. L'organisation a dû rétrocéder pour environ CHF 10'000 de factures diverses (électricité, terrain, etc.) et de la taxe sur les divertissements pour un montant supérieur à la subvention. Sur le plan communal, le festival est donc plus contributeur que receveur.

De même, nous pouvons aussi relever que la musique électronique ne figure pas dans la liste des projets culturels subventionnés (ou seulement à travers des salles de concerts ou festivals qui en programment «à petite dose».).

Dans le communiqué de presse du festival, il est évoqué, comme argument sur le fait que l'association soit obligée d'arrêter ce festival, le peu de soutien de la part des autorités, en comparaison, et je le cite, aux «subventions colossales» que recevraient d'autres institutions culturelles.

Le Groupe PDC-Vaud Libre est aussi soucieux de la pacification des nuits lausannoises, et nous estimons qu'il est certainement préférable de canaliser une partie de la jeunesse dans le cadre d'un festival, fermé, régulé, comprenant un service d'ordre. Il est à noter aussi que le festival n'a jamais connu de gros problèmes de sécurité, de «faits divers». Ce festival est reconnu comme un exemple en matière de sécurité.

Au vu de ces différents constats, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. Etant donné les buts décrits dans la LVCA, le festival Electrosanne rencontrait à notre avis tous les critères pour recevoir une subvention. Quelles ont été les raisons pour lesquelles ce festival n'a pas reçu de subventions ?
2. Etant donné l'engouement des jeunes et moins jeunes pour la musique électronique, plus largement, quelle place est donnée à celle-ci dans le cadre des subventions cantonales?
3. Que pense le Conseil d'Etat sur le rôle de ce festival dans la pacification des nuits

lausannoises, et pourquoi n'encourage-t-il pas justement ce type de manifestation?

4. Dans le cadre de ce type de manifestation culturelle, quelle analyse fait le Conseil d'Etat de la coordination avec les services culturels des différentes communes? En d'autres termes, il a été relevé dans nos différentes discussions avec des responsables de manifestations culturelles que très souvent celles-ci recevaient une subvention cantonale uniquement si elles en touchaient une communale, afin d'acquérir une certaine légitimité : est-ce effectivement le cas?
5. Est-ce que le Conseil d'Etat veut aussi favoriser la promotion des musiques actuelles, et plus particulièrement la musique électronique, très appréciée par les jeunes, et à travers quels moyens ?

Commentaire(s)

Conclusions

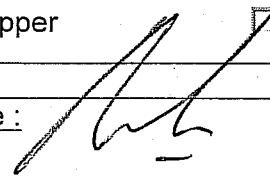
Souhaite développer



Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur : Manuel Donzé

Signature :




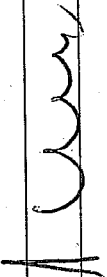
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

## Liste des députés signataires – état au 8 septembre 2015

Aellen Catherine	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Clivaz Philippe	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Cretegny Gérard	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cretegny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Induni Valérie
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Capt Gloria	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Cherubini Alberto	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

## Liste des députés signataires – état au 8 septembre 2015

Krieg Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Stürner Felix
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Surer Jean-Marie
Marion Axel 	Probst Delphine	Thalmann Muriel
Martin Josée	Randin Philippe	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meisenberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezzo Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge 	Richard Claire	Venzelos Vassilis
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	Züger Eric